





# Assurance responsabilité de membre 2012-13

**La couverture est automatiquement incluse avec la carte de membre de votre association provinciale dans la catégorie «active» individuelle ou famille**



***(La couverture est en effet au plus tard entre le 1er avril 2012 ou la date de votre inscription provinciale, jusqu'au 31 mars 2013)***

En tant qu'avantage comme membre, Ski nautique et planche Canada et ses associations provinciales de ski nautique et de planche sont heureux de donner une couverture d'assurance responsabilité de 5M\$ aux personnes qui se joignent à une association provinciale de ski nautique et de planche. Cette année, la police a été grandement améliorée pour inclure de nouvelles couvertures et augmenter la couverture pour les activités sur et en dehors de l'eau, offrant ainsi une plus grande gestion du risque aux membres pour votre participation dans le sport. Protégez vos biens personnels en vous inscrivant aujourd'hui!

## Faits saillants/Nouveautés

- ✓ Couverture responsabilité générale de 5M\$
- ✓ Couverture automobile non propriétaire de 5M\$ 
- ✓ Responsabilité légale de locataire de 1M\$
- ✓ Couverture portable, assurance de «voyage» avec vous 24/7 pour des activités sanctionnées tractées dans ou en dehors de l'environnement du club   
*(c.-à-d. sautez dans le bateau de quelqu'un d'autre pour conduire ou skier/faire de la planche, vous êtes couverts, vous faites du wakeskating au chalet de quelqu'un, vous êtes couverts)*
- ✓ Couverture partout dans le monde
- ✓ Couverture de bénévole



- ✓ Couverture pour des activités de collectes de fonds, des restrictions s'appliquent
- ✓ Un nombre beaucoup plus grand d'activités hors de l'eau assurables, incluant différentes activités dans et à l'extérieur des installations 
- ✓ Entraînement physique 

## Portée/Définition des couvertures

### Description des activités sanctionnées (assurées) sur l'eau pour les membres

Activités sanctionnées incluses dans la couverture	En tant que membre «actif» complet
Ski nautique	Activités sanctionnées dans ou à l'extérieur d'un environnement de club, en compétitions, novice ou récréatives, à l'entraînement, en compétition ou de ski/planche libre. La couverture d'un membre individuel «voyage» avec lui pour les activités sanctionnées décrites ici.
Planche	
Incluant l'utilisation d'obstacles comme des rampes, des glissades et des «kickers» tels qu'indiqué dans le livre des règlements de la <a href="#">World Wakeboard Association</a> et/ou la <a href="#">Fédération internationale de ski nautique et de planche</a> .	
Wake skating	
Wake surfing	
Ski nautique pieds-nus	
Variations de ski adapté (personnes handicapés) de ce qui précède	
Marathon de ski	
Knee boarding	
Tube (sans vol)	
Spectacles de ski/planche	
Hydrofoiling ou chaise de ski	
Systèmes en ligne droite, de câble à deux tours	
Activités sanctionnées par traction avec un treuil	
Piscines de départ ou de démo pour des activités sanctionnées	
Activités sanctionnées de parc de câble	
Natation de loisir, ou natation vers la côte après les activités sanctionnées	
Plonger de tremplins de plongeon étant spécifiquement la propriété, installés ou inspectés par le club	Limitée aux installations du club uniquement

### Exemples d'activités non sanctionnées (non assurées) sur l'eau pour les membres

#### Activités non sanctionnées/non assurées

Toute activité sanctionnée qui n'est pas sur l'eau, ou n'est pas sur un cours d'eau qui convient (ex.: fossés, dans des chutes/barrages)

Jouets récréatifs sur l'eau, comme, mais pas limités à, des trampolines, des murs d'escalades, des glissades d'eau

Para-sailing

---

Kite boarding

---

Wake kiting

---

Des jouets gonflables ou d'eau qui sont conçus pour «voler» ou capables de devenir aéroportés pour des périodes dépassant le survol d'une vague

---

Bateau général de puissance sans la traction d'une personne pour participer à une activité sanctionnée, ou aller ou revenir de récupérer une personne qui participe à une activité sanctionnée

---

## **Description d'activités sanctionnées (assurées) hors de l'eau pour les membres**

---

### **Activités sanctionnées hors de l'eau**

---

Remorque de bateau de traction pour le club/l'école

---

Les programmes de conditionnement physique spécifiques pour les activités sanctionnées sur l'eau dans les installations du club/école, incluant l'entraînement de poids, la course, le cyclisme, les machines d'exercice, les planches d'équilibre, le maniement de la poignée, l'étirement, le yoga et les sessions de cours de formation en classe; ou les activités d'entraînement/de conditionnement à l'extérieur des installations quand elles sont organisées et/ou supervisées par le club/l'école.

---

L'entraînement sur le trampoline spécifique pour les activités sanctionnées sur l'eau, avec ou sans poignée, avec ou sans planche de tramp, et uniquement avec la présence et la surveillance d'un instructeur certifié de SNPC ou d'un instructeur certifié de Gymnastique Canada.

---

L'entraînement en rivière à l'extérieur des installations (uniquement avec un groupe avec un instructeur certifié de SNPC du club/école qui supervise).

---

L'entraînement avec un harnais de gymnastique dans des installations de gymnastique à l'extérieur des installations du club/école pour de l'entraînement pour des activités sanctionnées sur l'eau et uniquement avec la présence et surveillance d'un instructeur certifié de SNPC ou d'un instructeur certifié de Gymnastique Canada.

---

Les affaires et les opérations du club/de l'école

---

Des activités pour promouvoir le sport et les activités du club/école (comme une démonstration ou un kiosque dans un salon nautique ou un centre commercial, distribuer des dépliants ou des affiches)

---

Activités de collectes de fonds dans et à l'extérieur des installations organisées ou dirigées par le club/école et qui n'impliquent pas d'activités à haut risque. Des exemples d'activités de collectes de fonds couvertes sont des collectes de bouteilles, des tirages, des tournois de golf, des bingos, des soirées casino. Des exemples d'activités de collectes de fonds jugées à haut risque et qui ne sont donc pas couvertes sont de l'escalade de rochers, des rallys automobile, du parachutisme, couper du bois. Une question d'interprétation sur ce qui est couvert ou n'est pas couvert peut être demandée par écrit longtemps avant l'activité.

---

Bâtir, entretenir, installer, retirer, entreposer des quais, des tours de juges, des rampes et d'autres commodités physiques ou installations

---

Activités dans le chalet/les installations

---

Couverture responsabilité pour la boisson dans les installations, ou toute autre installation louée, sujette au permis d'alcool exigé par l'autorité gouvernementale.

---

Préparer ou fournir de la nourriture et des breuvages aux membres, officiels, participants, bénévoles et invités

---

Tentes, camping ou VR non-commerciaux sur les lieux par les membres

---

Tentes, camping ou VR non-commerciaux sur les lieux par des invités lors d'activités spéciales, comme pour les compétitions, les camps d'entraînement et les cliniques.

---

Feux de camp

---

(et couverture de dépenses de pompiers jusqu'à 250 000 \$ avec un déductible de 2500\$) avec une limite de couverture plus élevée disponible jusqu'à 1M\$ avec une prime supplémentaire

---

)

---

## **Exemples d'activités non assurées hors de l'eau pour les membres**

### **Activités non sanctionnées/non assurées**

Plonger de hauteurs comme de rochers

Faire du canoë ou du kayak

Utilisation d'un trampoline pour le loisir ou s'amuser

Vélo de montagne

Planche à roulettes, parc ou rampe de planche à roulettes

Camping commercial